

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
RENNES MÉTROPOLÉ – ORGERES**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°8**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n°A 17.1578 du 29/11/2017, une enquête publique est prescrite sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orgères visant notamment à permettre les projets de renouvellement urbain, la création et/ou la suppression d'emplacements réservés ainsi que des modifications du règlement littéral et des annexes.

Mme MARCHAND, maître de conférence en économie à la retraite, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à la Mairie d'Orgères :

du Mardi 19 décembre 2017 au Vendredi 19 janvier 2018 inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier pourront également être consultées par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> (Rubrique : Participez !) et à l'Hôtel de Rennes Métropole sur un poste informatique (aux jours et heures habituels d'ouverture au public de l'accueil Droits des Sols), 4 avenue Henri Fréville à Rennes.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Service Planification et Études Urbaines, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex. Ces correspondances seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête, dans les meilleurs délais. De même, les observations par voie électronique pourront être adressées à : orgeres.m8@rennesmetropole.fr, accompagnées de la mention : "À l'attention de Madame le commissaire enquêteur – Modification n°8 du PLU d'Orgères "

Celles-ci seront consultables sur le site internet mentionné plus haut, dans les meilleurs délais.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie d'Orgères, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur – Modification n°8 du PLU d'Orgères, à l'adresse suivante : Mairie – 5 Rue de la Mairie, 35230 Orgères.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie d'Orgères pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Mardi 19 décembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Jeudi 11 janvier 2018 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Vendredi 19 janvier 2018 de 14 h 00 à 17 h 00**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie d'Orgères (Tél. : 02 99 05 70 10).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie d'Orgères pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification n°8 du PLU d'Orgères pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal d'Orgères.